

COMMUNIQUE

Le Port de Dieppe au service de l'économie maritime normande

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Port de Dieppe s'est réuni vendredi 27 avril 2018 sous la présidence d'Hervé Morin, Président de la Région Normandie et du SMPD pour voter le budget supplémentaire 2018 et adopter plusieurs délibérations relatives au fonctionnement du Port. Les membres du Comité Syndical ont pu à cette occasion également faire un point d'étape sur la fusion des ports régionaux normands et échanger sur le rapport définitif de la Chambre Régionale des Comptes de Normandie sur le contrôle de gestion 2012-2016 du Syndicat Mixte du Port de Dieppe.

Le Syndicat Mixte adopte son compte administratif 2017 et son budget supplémentaire 2018

Le budget supplémentaire 2018 traduit les nécessaires ajustements financiers liés aux dépenses et aux recettes de l'exercice. L'excédent cumulé de 9 024 213 M€ sur l'ensemble des budgets permettra de financer les dépenses d'investissement inscrites au Programme Pluriannuel d'Investissement 2015/2020 avec en particulier les travaux de confortement de quais programmés autour du bassin de Paris, la rénovation du pont Colbert, la requalification de l'élévateur à bateaux, l'opération d'aménagement autour du port à sec.

→ Dragage des ports normands

La Communauté de Commune de la Côte d'Albâtre a décidé d'adhérer à la convention de groupement de commandes pour le dragage du Port de Saint Valery en Caux. La convention de groupement de commandes relative aux dragages d'entretien des ports normands conclue entre le SMPD, Ports Normands Associés, les Départements du Calvados et de la Seine-Maritime, la CCID du Littoral Hauts de France et la Communauté de Commune de la Côte d'Albâtre assure la maîtrise des coûts de dragage respectifs des ports décentralisés, avec des économies d'échelles sur les volumes et sur les trajets d'amenée - repli entre ports.

→ Renouvellement de la délégation de service public pour la distribution du carburant à la plaisance.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux ayant émis un avis favorable, le SMPD engage à compter du 1^{er} janvier 2019 le renouvellement de la délégation de service public relative à la sous-traitance du poste d'avitaillement en carburant du port de plaisance Jehan Ango. Un avis d'appel public à concurrence va être rapidement lancé.

Le SMPD entend à cette occasion bénéficier de la meilleure prestation et ce faisant garantir aux plaisanciers un haut niveau de qualité de service, avec dans le bassin Ango une station carburant à leur disposition, opérationnelle toute l'année 24h/24.

→ **Convention entre l'association des Usagers Professionnels des Produits de la Pêche (ADUPPP) et le Syndicat Mixte du Port de Dieppe.**

L'association des Usagers Professionnels des Produits de la Pêche (ADUPPP) regroupe les pêcheurs et les mareyeurs et gère actuellement les flux financiers résultant de la vente des produits de la mer sous criée. Le Syndicat Mixte du Port de Dieppe verse tout au long de l'année et par acomptes une subvention à l'ADUPPP pour couvrir les charges d'exploitation liées à son activité. Cette subvention ajustée sur les droits de criée perçus s'élève en 2017, après versement du solde définitif, à 39687,30 €.

→ **Rapport définitif de la Chambre Régionale des Comptes de Normandie sur le contrôle de gestion 2012-2016 du Syndicat Mixte du Port de Dieppe**

Le Comité Syndical a pris connaissance et débattu du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes de Normandie sur le contrôle de gestion du Syndicat Mixte du Port de Dieppe pour la période 2012-2016.

La Chambre Régionale des Comptes de Normandie constate sur la période analysée les effets dans l'ensemble positifs de la stratégie de redressement initiée au Port de Dieppe depuis son transfert de l'Etat à la Région et sa gestion par un syndicat mixte avec le concours des collectivités locales le constituant. La Chambre Régionale des Comptes de Normandie engage l'autorité portuaire à arrêter une nouvelle stratégie s'inscrivant dans le cadre régional normand et dès lors qu'il y aurait fusion entre les structures Ports Normands Associés et SMPD, recommande d'examiner les moyens de mettre en place une régie pour la gestion des activités (pêche, plaisance, commerce, Transmanche) au Port de Dieppe.

La Chambre Régionale des Comptes de Normandie a signalé 7 obligations de faire et 4 recommandations. Les services du Syndicat Mixte ont d'ores et déjà intégré l'ensemble des obligations de faire et recommandations à l'exception de celles nécessitant des modifications statutaires et la mise en place de régies pour la gestion des activités relevant des services publics industriels et commerciaux à considérer dans le cadre d'un projet de fusion des syndicats mixtes des ports régionaux de Caen, Cherbourg et Dieppe.

Le Port de Dieppe est aujourd'hui en mesure de faire évoluer l'organisation humaine de l'ensemble de ses activités ainsi que le cadre statutaire, budgétaire et comptable avec la prise en compte des fonctions d'Autorité Portuaire au titre du service public administratif et des fonctions d'exploitation des activités au titre du service public industriel et commercial, la mise en place de régies soit à autonomie financière, soit avec personnalité juridique donnant accès aux contrats de droit privé et à la reconnaissance de la pénibilité des métiers portuaires dans le cadre des conventions collectives.

« Les conditions sont aujourd'hui réunies pour que le Port de Dieppe s'inscrive pleinement dans la stratégie portuaire à l'échelle de la Normandie, avec la fusion des syndicats mixtes Ports Normands Associés et Port de Dieppe et la naissance d'une autorité portuaire unique pour les ports de Cherbourg, Caen et Dieppe » a indiqué Hervé Morin, Président de la Région Normandie et du Syndicat Mixte du Port de Dieppe.

→ Point d'étape sur la fusion des ports régionaux normands

Les Présidents de la Région Normandie, des Départements du Calvados, de la Manche et de la Seine-Maritime ont approuvé le principe d'une fusion des syndicats mixtes SMPD et Ports Normands Associés en concertation avec les Agglomérations de Caen, Cherbourg et Dieppe disposant de la compétence économique. Les concertations entre collectivités se poursuivent sur les conditions pratiques de la mise en œuvre de la fusion.

Parallèlement, des échanges et groupes de travail animés par les directeurs du SMPD et de PNA ont été organisés à Caen et à Dieppe avec les représentants du personnel et de l'administration. Ils échangeront à nouveau ce mois de juin à Cherbourg, les deux syndicats mixtes travaillant conjointement à l'élaboration de la stratégie et de la coopération entre les ports, sur le projet de statuts de la future entité et aux modalités de représentation, de vote, de financement du fonctionnement et de l'investissement au sein de la nouvelle structure de l'autorité portuaire et sur les modalités de gestion des activités au Port de Dieppe.

Une étude juridique, financière, fiscale et ressources humaines évalue actuellement l'intérêt de créer une régie à autonomie financière ou une régie à personnalité juridique pour la gestion des activités du Port de Dieppe. L'examen des différentes propositions permettra de définir et d'accompagner la mise en œuvre du dispositif le plus adapté pour la gestion des activités existantes du Port de Dieppe, la pêche nécessitant d'être sécurisée dans la gestion des flux financiers entre professionnels de la mer par le biais d'une régie opérationnelle lors de la prochaine campagne de pêche à la coquille Saint-Jacques.

« La fusion des Autorités Portuaires au 1^{er} janvier 2019 constitue un objectif ambitieux et conforte la volonté collective et politique de porter haut la stratégie portuaire et maritime de la Normandie. Elle permettra d'optimiser le fonctionnement général du système portuaire et de doter la Normandie, en complément des deux Grands Ports Maritimes, d'une structure d'une taille suffisante pour garantir une plus grande visibilité à l'échelle nationale et bâtir une véritable offre commerciale » a déclaré Hervé Morin, Président de la Région Normandie et du Syndicat Mixte du Port de Dieppe.